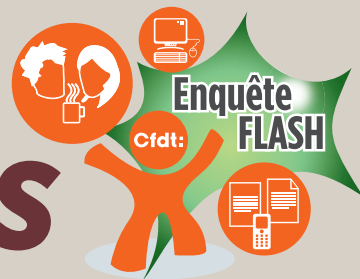




ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



RÉSULTATS

VOS AUGMENTATIONS OU NON EN 2021 !
SI ON EN PARLAIT ?

L'ESSENTIEL, C'EST VOTRE EXPRESSION !



COMME NOUS NOUS Y ÉTIIONS ENGAGÉS,
NOUS VOUS EN RESTITUONS L'ANALYSE.

Encore un grand merci pour votre participation !
Vous avez été **1041** répondants à notre enquête.



Nous restons à votre disposition pour vos demandes d'information et/ou recueillir vos avis.
La **CFDT** défendra vos conditions de travail et portera vos revendications auprès de la Direction lors des négociations.

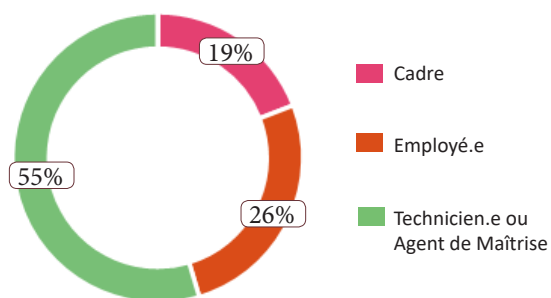
LA CFDT EST LA PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE À L'EFS.



82% des répondants se disent **insatisfaits** de leur rémunération.

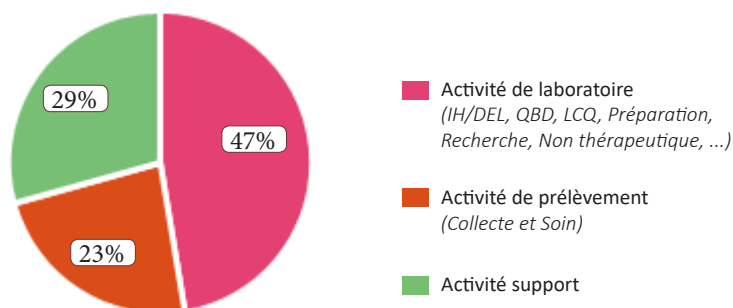
A quelle catégorie professionnelle appartenez-vous ?

- ➔ 19% de cadres
- ➔ 55% de techniciens, agents de maîtrise.
- ➔ 26% d'employés.



Les employés ont été les plus nombreux (en proportion) à répondre à cette enquête flash. C'est aussi la catégorie professionnelle la moins bien rémunérée.

Quel est votre secteur d'activité ?



Les besoins sont là, et cela se voit.

⚡ 98% des répondants sont en CDI, 1% en contrat d'apprentissage ou en alternance.

Biais : Les intérimaires (1%) n'ont pas forcément de boîte mail donc n'ont pas tous eu accès à l'enquête.

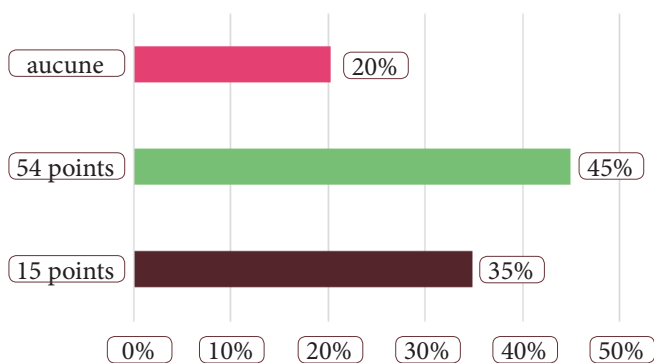
⚡ 95% des répondants ont été embauchés avant le 01/01/2021.

Cette répartition est fidèle à la répartition des emplois à l'EFS.



Concernant l'application de la DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) au 1^{er} sept.21 :

Avez-vous bénéficié d'une mesure de revalorisation : 15 points / 54 points / aucune (sur la paie de septembre) :



⚡ 20% des répondants disent n'avoir eu aucune mesure de revalorisation (212 personnes) dans le cadre de la DUE (54/15 pts).

⚡ Si on enlève les personnels entrés à l'EFS après le 01/01/21 et les MAD qui étaient exclus de fait de la DUE, il reste 179 personnels.

⚡ On retrouve une écrasante majorité de cadres (91%) mais plus étonnant, on trouve 10 employés et 6 TAM (9%) qui auraient au moins dû toucher 15 points car non cadres.

➔ Y aurait-il eu des trous dans la raquette ?

➔ A noter à l'inverse que l'application de la DUE a fait l'objet d'interprétations locales puisque parmi les 52 personnels répondants entrés à l'EFS après le 01/01/21, 21 ont eu la chance d'obtenir 15 ou 54 pts en septembre (40%) dont la majorité dans les activités de laboratoire.

➔ En détail :

⚡ 212 personnels disent n'avoir eu aucune augmentation en septembre dernier "les 15/54 points" dont 181 ont été embauchés avant le 01/01/21.

⚡ Sur ces 181 personnels, on a 2 MAD, 3 intérimaires, 3 alternants ou contrats pro, et 173 CDI.

⚡ Sur ces 179 non MAD présents avant 2021 qui disent n'avoir eu aucune augmentation en septembre, on a 163 cadres, 10 employés et 6 TAM.



Quels étaient les contrats qui auraient dû toucher les 54/15 points ?
 10 CDI avant 2021 non cadres disent n'avoir rien reçu.
 5 TAM des activités de labo (en CDI depuis avant 2021) disent n'avoir rien reçu.
 Est-ce que tous nos MAD ont bien touché le Ségur "Le Vrai" ?

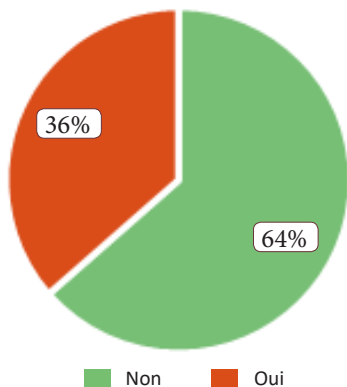




Concernant les Évolutions Individuelles. (hors augmentations conventionnelles)

Avez-vous eu une augmentation de salaire dans le cadre des évolutions individuelles de la convention collective (hors augmentation conventionnelle obligatoire : retour de congés maternité, passage de la position 4 en 5 pour les techniciens de laboratoire) ?

➔ **36%** des répondants ont obtenu une évolution individuelle en 2021.



➔ **Parmi ceux qui n'ont pas eu d'EI évolution individuelle en 2021 :**

- ‡ 26% d'employés ; 57% de TAM ; 17% de cadres
- ‡ 10% sont des cadres et 11% des TAM, des activités supports
- ‡ 13% des employés de la collecte et du soin

➔ **Maximum d'EI attribué par CSP :**

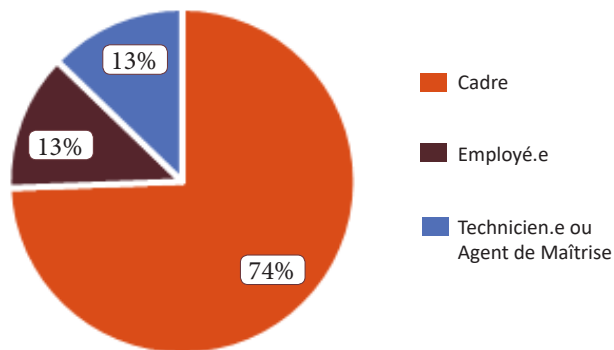
- ‡ Employés : 20 points (avec un écart type d'EI de 6,6 points)
- ‡ TAM : 55 points (avec un écart type d'EI de 9 points)
- ‡ Cadres : 80 points (avec un écart type d'EI de 14 points)

➔ **Minimum d'EI attribué par CSP :**

- ‡ Employés : 8 points
- ‡ TAM : 5 points
- ‡ Cadres : 9 points

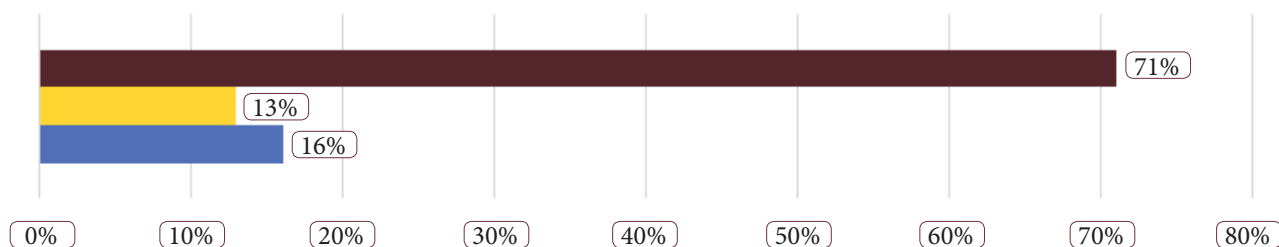
Répondants n'ayant pas eu de revalorisation au 1^{er} septembre ni d'évolution individuelle en 2021 (les grands oubliés de l'année 2021) :

➔ **124 personnes dont 104 embauchées avant 2021**



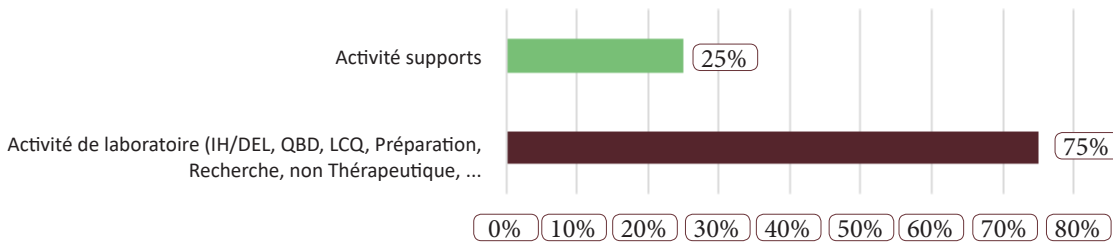
➔ **En détail**

➔ **Les cadres**



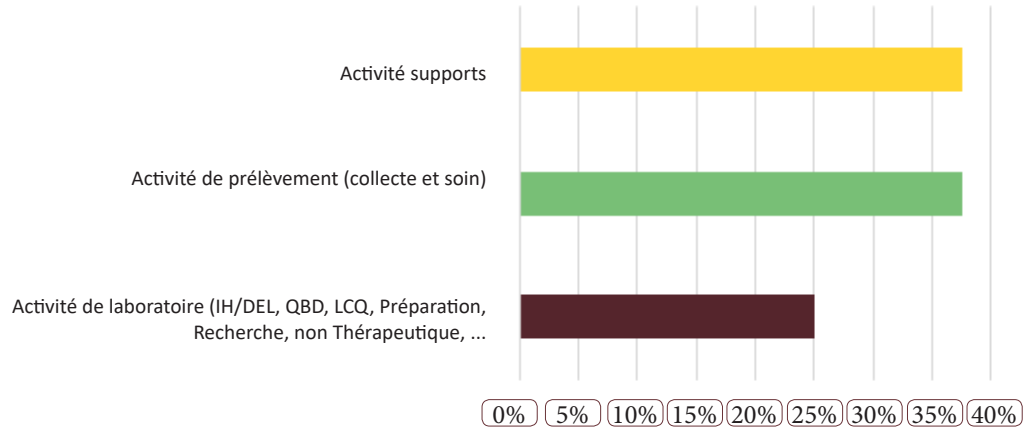
92 cadres n'ont rien eu dont 85 embauchées avant 2021. La très grande majorité des cadres oubliés sont des supports. Comme attendu, les cadres et particulièrement dans les fonctions supports constituent la principale population exclue de toute augmentation en 2021.

➔ Les TAM (techniciens et agent de maîtrises)



16 personnes n'ont rien eu dont 11 embauchées avant 2021 (3 alternants ou CP et 8 CDI).

➔ Les Employés



16 personnes n'ont rien eu également dont 8 embauchées avant 2021 (3 CDI, 3 alternants ou contrats pro, 2 intérim).

🔴 **Toutes activités confondues, 88 personnels n'ont pas touché la DUE (54/15 pts) mais ont eu une augmentation de salaire lors des AI.**

- ➔ 25 en activité labo soit 28% dont 24 cadres et 1 TAM.
- ➔ 16 en prélèvement soit 18% dont 11 cadres, 1 TAM et 4 employés.
- ➔ 47 dans les supports soit 53% dont 43 cadres, 2 employés et 2 TAM.

On peut en déduire qu'il y a bien eu une tentative de compenser l'exclusion des personnels cadres et notamment des supports par le biais des EI mais on voit bien qu'il reste encore pas mal d'oubliés au total :

‡ 124 personnels n'ont eu ni DUE ni EI. Parmi eux, on trouve 74% de cadres dont plus des 2/3 dans les fonctions supports.

➔ Sur 212 personnes qui n'ont pas eu de DUE :

- ‡ 31 ne sont entrées à l'EFS qu'à partir du 01/01/21.
- ‡ Sur ces 212, 181 étaient entrées avant 2021. 83 ont obtenu une AI soit 46%. Donc presque 1 salarié sur 2 présent avant 2021 et exclu de la DUE a bénéficié d'un « rattrapage partiel » par l'intermédiaire des AI.

CFDT, LE SYNDICAT QUI NÉGOCIE



Petit rappel :

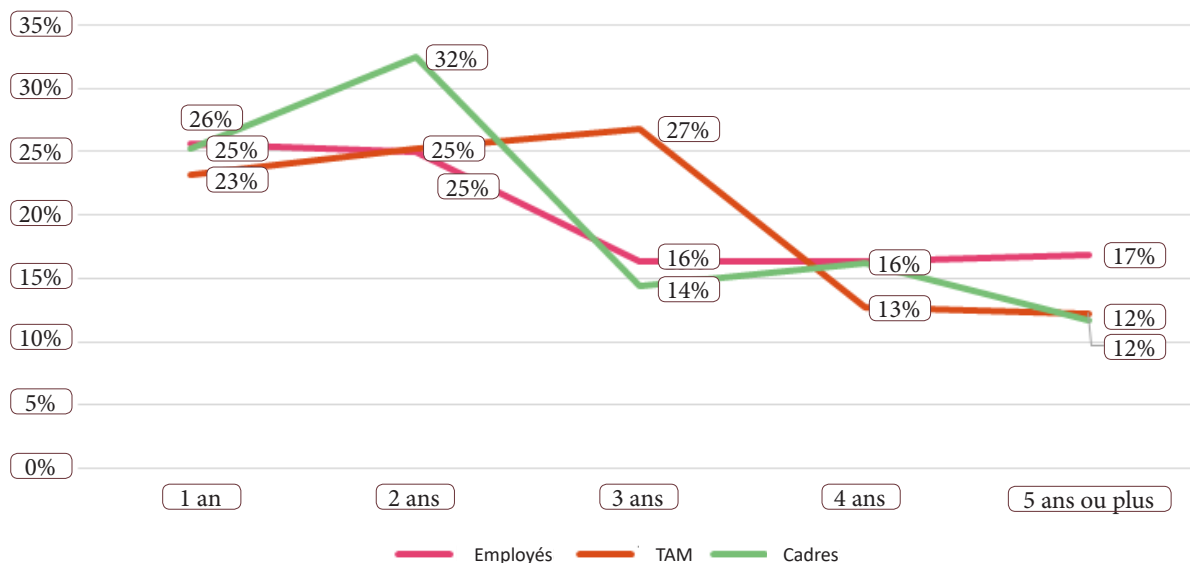
‡ la CFDT avait demandé le même nombre de points pour tous. La direction a refusé, préférant s'empêtrer dans une DUE compensée par des EI !

Pas toujours très claire cette histoire ...



Durée depuis la dernière augmentation dans le cadre des AI.

🔥 Si vous n'avez pas eu d'EI en 2021, de quand date votre dernière augmentation ?



➔ Sur les 989 personnels répondants entrés à l'EFS avant 2021 et n'ayant pas eu d'EI cette année, 139 en avaient eu une en 2020.

📌 C'est un argument qui a été très souvent utilisé pour justifier l'absence d'EI en 2021, alors que dans le cadre de *la compensation de l'absence de DUE*, certains personnels ont pu bénéficier d'une augmentation 2 années de suite.

➔ 71 personnels déclarent n'avoir pas bénéficié d'évolution individuelle depuis 5 ans ou plus.

📌 La garantie d'évolution salariale conventionnelle impose que tous ces personnels aient été reçus en entretien par leur hiérarchie pour leur expliquer pourquoi et bénéficient d'une augmentation automatique **donc comment est-il possible qu'ils n'aient rien reçu ?**

➔ On notera également une **porportion plus forte d'employés qui arrivent à 5 ans sans augmentation** mais c'est à mettre en balance avec le fort pourcentage d'employés qui ont répondu à cette enquête.



Vous avez été 490 à laisser un commentaire.

🔥 Thèmes abordés :

- 📌 Salaires trop bas, évolution salariale insuffisante, EI 2021 insuffisante : 105 (21%)
- 📌 Pas normal que la DUE soit considérée comme une AI parce qu'on repart à 0 : 12 (2,4%)
- 📌 Iniquité/injustice de la DUE, tout le monde aurait dû avoir pareil : 95 (19%)
- 📌 A eu uniquement l'augmentation obligatoire au bout de 5 ans (ou passage obligatoire en 5 uniquement) : 11 (2%)
- 📌 Augmentations à la tête du client / opacité : 53 (11%)
- 📌 Personnel soignant ou non quand ça arrange l'employeur : 7 (1,4%)
- 📌 L'impression de ne servir à rien / d'être dévalorisé, manque de reconnaissance : 50 (10%)
- 📌 Augmentation de la valeur du point : 7 (1,4%)
- 📌 Fatigue / ras le bol / colère / démotivation / envie de voir ailleurs : 28 (6%)
- 📌 L'enveloppe de pts 2021 a été utilisée uniquement pour compenser la DUE : 6
- 📌 Non valorisation salariale de l'ancienneté vs les + jeunes : 21 (4%)
- 📌 Alignement des salaires sur la FPH : 5
- 📌 Conditions de travail : 18 (4%)
- 📌 Manque d'attractivité / Beaucoup de postes vacants : 5
- 📌 Content de son salaire : 14 (3%)
- 📌 On se moque de nous : 4
- 📌 Erreurs de positionnement dans l'ER par les RH : 4



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

JOB

à la carte

PETITES ANNONCES

Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt:

en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE" Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Cfdt:

PARTAGE DE TOIT

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !